



LES JOURNÉES TERRITOIRES CONSEILS

Destinées aux élus et techniciens
des structures intercommunales

ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

MUTUALISATIONS AU SEIN DU BLOC LOCAL (enjeux, cadre juridique et conditions de réussite)

- > **JEUDI 21 MARS**
- > **JEUDI 23 MAI**

(Une date au choix)

La loi NOTRe a fait évoluer les compétences des EPCI à fiscalité propre, ainsi que leurs périmètres. Elle oblige donc, par ricochet, à repenser les mutualisations mises en place jusqu'alors. Cette journée, organisée en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, s'adresse aux élus de toutes les communautés et de leurs communes membres qui souhaitent réfléchir aux mutualisations à mettre en œuvre sur leur territoire. Elle permettra de s'interroger sur les enjeux d'un schéma de mutualisation et sur les aspects méthodologiques pour en définir le contenu et les objectifs. Seront abordés, avec les élus et leurs équipes, les différents outils juridiques de mutualisation à leur disposition et présenterons des exemples de démarches méthodologiques et de dispositifs utilisés pour favoriser les coopérations internes, tout en se plaçant dans une dynamique de projet.

S'ORGANISER AU SEIN DU BLOC LOCAL

- > **MARDI 2 AVRIL**

Cette journée, organisée en partenariat avec l'Assemblée des communautés de France s'adresse aux élus qui réfléchissent aux problématiques liées à l'agrandissement, parfois très important, des périmètres communautaires. Sous l'effet de la loi NOTRe, la recomposition des cartes intercommunales a dessiné de vastes territoires et oblige à réinterroger la manière de gérer ces grands ensembles : organisation, gouvernance, lien avec les communes, proximité et réactivité des services aux habitants et, plus largement, comment « faire projet de territoire ».

Pour réfléchir à ces problématiques, sur la base du témoignage d'un président de communauté et de l'analyse des pratiques de nombreuses communautés issues de fusion, aux typologies plus ou moins urbaines, plus ou moins rurales, cette journée vous propose de partager interrogations et solutions, et de réfléchir aux questions suivantes :

- > Comment maintenir la mobilisation des élus dans les assemblées et les commissions, et favoriser le dialogue, notamment avec les élus des petites communes, les élus éloignés de la ville-centre ?
- > Comment soigner les équilibres ?
- > De quels outils de décision se doter ? Comment définir le rôle de chaque instance existante ou à créer ?
- > Comment assurer efficacement la proximité des services à la population ? Quelle organisation pour les agents communautaires et municipaux, quelles complémentarités ?
- > Comment tirer profit des savoir-faire des intercommunalités précédentes, et favoriser les coopérations internes et la fluidité de l'information, tout en se plaçant dans une dynamique de projet ?

FINANCES ET FISCALITÉ

ANIMER LA RELATION FINANCIÈRE PROSPECTIVE ET LA DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT

- > **VENDREDI 25 JANVIER**

Cette journée s'adresse aux élus souhaitant maîtriser l'analyse financière prospective pour la réalisation de leurs projets d'investissement. Elle apportera les éléments essentiels d'information sur les points suivants :

- > Comment partager la compréhension des enjeux financiers auxquels communes et intercommunalités se confrontent ?
- > Quels sont les indicateurs les plus significatifs et comment les interpréter ?
- > Quels outils pédagogiques d'aide à la décision mettre en place ?

Agenda
> Janvier
à juin 2019

IMPACT DE LA LOI NOTRe SUR LES SYNDICATS ET SYNDICATS MIXTES

- > **JEUDI 14 MARS**

À la suite de la loi NOTRe, les syndicats intercommunaux et mixtes connaissent une forte évolution de leurs compétences et de leurs périmètres. Comment assurer l'exercice des compétences, en collaboration et en articulation avec les différents niveaux de collectivités et les autres EPCI, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la GEMAPI, des SCoT, ou des pays constitués en PETR.

La journée permettra d'aborder les impacts de la loi sur la répartition de l'exercice des compétences entre communautés et syndicats, sur l'évolution des périmètres, de la gouvernance et des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ces compétences.

CONSTRUIRE SA POLITIQUE FISCALE

- > **VENDREDI 21 JUIN**

Cette journée s'adresse aux élus souhaitant approfondir leur connaissance sur les thématiques de la fiscalité locale, dans un contexte de réforme qui impactera l'ensemble des collectivités territoriales.

La journée apportera les éléments essentiels de compréhension sur les points suivants :

- > Quel bilan des évolutions de la fiscalité locale ?
- > Quels sont les leviers à la disposition des élus locaux pour construire leur politique fiscale, aujourd'hui et dans un futur proche ?
- > Quelles délibérations faut-il prendre avant le mois d'octobre ?
- > Comment s'informer à partir des différents états fiscaux ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COMMENT STRUCTURER ET CONSOLIDER DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ÉCONOMIQUEMENT VIABLES ?

> VENDREDI 25 JANVIER

Cette journée est organisée en partenariat entre la Banque des Territoires et Terres en villes, dans le cadre du RnPAT (Réseau National pour un projet alimentaire territorial).

Dans le foisonnement des initiatives territoriales prises en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable, émerge aujourd'hui le besoin de questionner les conditions de viabilité et la robustesse des solutions économiques mises en œuvre.

Qu'il s'agisse, par exemple, de la création d'outils de transformation collectifs, destinés à assurer un meilleur ancrage local de la valeur, ou de l'émergence de nouvelles formes de distribution au plus proche des besoins locaux... les modèles économiques des activités issues des projets alimentaires territoriaux sont le plus souvent hybrides et questionnent le rôle des collectivités territoriales dans la structuration et la consolidation des écosystèmes alimentaires locaux.

IMPULSER DES PROJETS DE COOPÉRATION URBAIN-RURAL

> MARDI 5 FÉVRIER

Les contrats de réciprocité urbain-rural ont mis en lumière et esquissé de nouvelles modalités d'élaboration de projets, fondés sur les coopérations horizontales et les intérêts réciproques entre territoires urbains et ruraux. Pariant davantage sur les complémentarités que sur les logiques de concurrence ou la conflictualité, ces dynamiques ouvrent de nouvelles perspectives pour valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux.

> Quels sont les ressorts de ces nouvelles formes de coopération ? Quelles nouvelles perspectives ouvrent-elles ? Comment objectiver des intérêts partagés à coopérer ? Quels objets de dialogue entre villes et campagnes instaurer sur les thématiques de l'alimentation, de l'énergie, de la biodiversité, de la forêt, de la mobilité... ? Quels moyens d'ingénierie et quels modes de gouvernance instaurer pour porter ces dynamiques ?

S'appuyant sur l'analyse et le décryptage d'expériences engagées à l'échelle du territoire national, cette journée a pour ambition de mieux cerner les enjeux et d'analyser les voies par lesquelles des collectivités territoriales de même rang s'engagent pour porter des projets, dans l'intérêt de chacune des parties.

LES TIERS-LIEUX EN MILIEU RURAL, CATALYSEURS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

> JEUDI 11 AVRIL

Fablabs, living labs, espace de co-working... : construits sur les principes de l'hybridation et de la

recherche de créativité, portés par la transformation numérique et les mutations des modes de travail, les tiers-lieux émergent aussi en milieu rural, avec pour vocation de devenir de véritables catalyseurs d'attractivité et de stimulation des écosystèmes entrepreneuriaux au service du développement local.

> Dans le foisonnement des initiatives lancées à toutes les échelles territoriales, peut-on décrypter des modèles ou des approches efficientes ?

> Comment les collectivités peuvent-elles stimuler ou accompagner l'émergence de tiers-lieux en inscrivant cette démarche dans une stratégie de développement et d'ancrage local des activités ? S'appuyant sur l'analyse et le décryptage d'expériences engagées à l'échelle du territoire national, cette journée a pour ambition de mieux cerner les enjeux, d'analyser les fonctions dans l'écosystème entrepreneur, les différents modèles économiques et de gouvernance mis en place pour répondre aux enjeux locaux.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

> MARDI 14 MAI

Destinées à générer des potentiels de création d'activités et d'emplois, et à répondre à des enjeux de raréfaction des ressources, les démarches d'économie circulaire s'appuient sur des dynamiques de coopération multi-acteurs à l'échelle des territoires. Quels sont les leviers dont disposent les collectivités territoriales pour impulser ou accompagner l'émergence de telles initiatives collectives ? Comment stimuler les complémentarités entre les acteurs ? Quels sont les freins à lever ?

Cette journée a pour ambition d'interroger les facteurs de réussite et d'échec des premières expériences territoriales conduites en matière d'économie circulaire, et d'explorer les modalités d'implication des collectivités pour accompagner son essor à la lumière des premières expériences conduites à l'échelle nationale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME ET PAYSAGE

PLUi ET CONCERTATION : mobiliser conseillers municipaux, acteurs et habitants pour enrichir le projet

> MERCREDI 6 FÉVRIER

Si les modalités de concertation en matière de PLU intercommunal (PLUi) ont été renforcées par les lois Grenelle et Alur, la mobilisation des conseillers municipaux, d'une part, des acteurs locaux et des habitants, d'autre part, constitue un véritable défi. La journée s'articulera autour des points suivants :

> Comment organiser la collaboration avec les communes membres, afin qu'elles restent mobilisées tout au long de la construction du projet ?
> Comment informer et associer les citoyens tout au long de la démarche de planification ?

> Comment intéresser les élus et les citoyens à ces sujets qui les concernent tous, au-delà de la terminologie et de la technicité parfois rebutantes ?

> Comment favoriser des démarches ascendantes ? Où placer le curseur dans la co-élaboration ?

> De quelles compétences se doter pour animer les échanges et les réflexions avec les habitants, avec les élus ?

> Quel équilibre trouver entre le temps de réflexion communale et celui de réflexion intercommunale, dans une dynamique d'échange productive ?

> Quels moyens humains, techniques et financiers mobiliser pour seconder les élus dans ces missions ?

PLUi : un PADD communautaire et des OAP pour un urbanisme durable !

> MERCREDI 20 MARS

La pièce maîtresse du PLUi est le PADD : ce plan d'aménagement et de développement durable traduit spatialement le projet communautaire, les perspectives politiques à 10-15 ans. Puis les orientations d'aménagement et de programmation, les OAP, permettent de préciser des orientations par site ou secteur, selon les besoins. Elles constituent un véritable outil d'anticipation et de négociation pour encadrer l'urbanisme opérationnel et prennent de plus en plus d'importance dans les PLUi.

Plusieurs questions seront abordées lors de cette journée, destinées aux élus et à leurs collaborateurs, pour se servir au mieux de ces deux composantes du PLUi et infléchir véritablement nos modes de production du cadre de vie vers un urbanisme plus durable :

> Comment mettre la dimension environnementale et énergétique au cœur du projet d'élaboration du PADD ?

> Comment nourrir le projet intercommunal des projets communaux et vice-versa ? Quelles formes de rendus ? À quelles échelles ?

> Comment privilégier et exprimer une approche qualitative, spatiale, paysagère, urbaine et environnementale ?

> Quelles OAP : thématiques, patrimoniales, sectorielles ou communales ? Jusqu'à quel niveau de précision ?

Cette journée s'adresse aux communautés de communes et d'agglomération déjà engagées dans un PLUi, ou à celles qui souhaitent en savoir davantage sur son élaboration, avant de se lancer dans la démarche.

LA GEMAPI, UN AN APRÈS

> VENDREDI 29 MARS

Journée organisée en partenariat avec l'Union nationale des CPIE

Après une année 2018 placée sous le signe des inondations et de la sécheresse dans de nombreux départements, Territoires Conseils souhaite mettre l'accent sur l'organisation de la compétence Gemapi dans les territoires, un an après son transfert obligatoire aux communautés.

La journée, qui s'adresse aux élus et à leurs

équipes, sera placée sous le signe du partage avec des témoignages de divers territoires : gestion en régie directe et/ou mutualisation des moyens, rationalisation de la gouvernance, solidarité amont-aval, gestion durable des milieux, objectif DCE de bonne qualité des masses d'eau, régularisation administrative et gestion des ouvrages, leviers de financement...

Un rappel de l'actualité réglementaire sera également présenté, avec notamment un zoom sur le rapport du gouvernement évaluant les conséquences du transfert de la Gemapi aux EPCI-FP, avec des propositions d'ajustements à la clé.

LE PLUi, UN OUTIL AU SERVICE DU PAYSAGE

> JEUDI 23 MAI

Les choix de planification ont un impact direct et certain sur le paysage : grands équilibres entre espaces ruraux et urbains, formes urbaines qu'ils préservent ou permettent, éléments structurants du paysage protégés ou non, imbrication des tissus urbains aux espaces naturels, traitement des entrées de ville, générosité et qualité des espaces publics...

> Comment traiter ces questions lors de l'élaboration du PLUi pour donner toute sa place aux paysages, à la qualité et à la singularité des lieux urbains et ruraux ?
> Comment mobiliser élus et habitants, attachés très majoritairement à la qualité de leur cadre de vie, pour qu'ils expriment leurs attentes et leurs souhaits ? Comment leur donner suite concrètement dans les différentes pièces du PLUi ?

PADD, OAP, Trame verte et bleue... : la journée abordera les leviers mobilisables dans le PLUi et donnera de multiples exemples de contenus, rendus, expressions graphiques sur ce sujet sensible à beaucoup de points de vue.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTERCOMMUNAL

POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE : faut-il créer un CIAS ?

> JEUDI 14 MARS

Journée organisée en partenariat avec l'UNCCAS

Cette journée s'adresse aux élus des communautés souhaitant se doter d'une politique sociale intercommunale et aux élus de CCAS réfléchissant à l'intérêt de créer un CIAS permettant de répondre équitablement aux enjeux sociaux du territoire. Rassemblant plusieurs territoires, cette journée est aussi un temps d'échanges entre élus sur des préoccupations communes. Les enjeux du maintien à domicile, l'insertion sociale et professionnelle de nombreux jeunes, les différentes formes de précarité sont à considérer pour assurer une vie sociale collective la plus harmonieuse possible.

Exercer des compétences sociales d'intérêt communautaire nécessite, pour les élus, de vérifier la pertinence de la création d'un centre intercommunal d'action sociale. Chacun sait également que l'annonce de la création d'un CIAS peut soulever des interrogations et des craintes :

- > Comment favoriser la réflexion collective des élus dans ce secteur d'intervention réputé difficile ?
- > Comment associer les partenaires, les acteurs associatifs et institutionnels ?
- > Quel avenir pour les CCAS des communes membres de l'EPCI souhaitant se doter de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » ?

En s'appuyant sur l'expérience de nombreux groupements l'ayant déjà expérimentée, une démarche de travail sera proposée durant cette journée. Cette démarche a pour ambition d'accompagner les territoires souhaitant prendre des compétences sociales intercommunales et vérifier s'il leur sera nécessaire de créer un CIAS pour exercer celles-ci.

JEUNESSE : de quelle politique intercommunale se doter ?

> JEUDI 4 AVRIL

Cette journée s'adresse aux élus intercommunaux souhaitant élaborer une politique pour la jeunesse, c'est-à-dire développer une action d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans leurs parcours d'éducation, de formation, d'accès à l'emploi et au logement, et de prise de responsabilité au sein de la collectivité. Rassemblant plusieurs territoires, cette journée est aussi un temps d'échanges entre élus sur des préoccupations communes.

L'existence d'activités sportives et de loisirs concourt à la socialisation des jeunes, mais une politique jeunesse ne peut se réduire à un programme d'activités. Pour aller plus loin dans les finalités, il est important d'élaborer un projet local et d'instaurer des partenariats institutionnels et associatifs avec les acteurs concernés :

- > la CAF engageant une nouvelle contractualisation : la Convention territoriale globale ;
- > le Département, en charge de la prévention spécialisée et de l'aide sociale à l'enfance, des collèges ;
- > la région, chef de file de la coordination des politiques jeunesse : formation professionnelle, enseignement secondaire et supérieur, orientation ;
- > les fédérations d'éducation populaire, parfois prestataires pour le compte de collectivités ;
- > les associations locales rencontrant parfois des difficultés, dont celles liées à un certain désengagement de bénévoles.

À partir d'une méthode dans laquelle de nombreux territoires se sont déjà engagés depuis 2006, Territoires Conseils propose une démarche de travail pour développer une politique jeunesse intercommunale. Cette démarche pourra également

se révéler utile pour faciliter l'exercice des compétences enfance-jeunesse des nouveaux EPCI issus des fusions.

INTERCOMMUNALITÉS ET ASSOCIATIONS D'UTILITÉ SOCIALE : construire de nouvelles formes de partenariat

> MARDI 14 MAI

Les bouleversements institutionnels liés à la loi NOTRe et la création de communes nouvelles ont induit l'apparition de nouveaux périmètres territoriaux et administratifs. De nouveaux EPCI ont émergé, dont les compétences n'ont pas toujours été reprises dans l'intégralité suite à la fusion.

Le maintien du lien de proximité avec les associations est parfois rendu complexe : le champ des nouvelles compétences et l'intérêt communautaire retenus ne permettent pas toujours de poursuivre les partenariats antérieurs. De ce fait, certaines associations, parties prenantes d'une intercommunalité disparue, se retrouvent avec un territoire de projets et d'activités ne coïncidant plus avec le périmètre administratif.

Ces changements amènent à repenser la relation collectivités-associations. Cette réflexion s'impose dans un contexte économique générant des déséquilibres sociaux et où la contrainte budgétaire pèse sur l'ensemble des acteurs. Aussi, qu'il s'agisse de nouveaux EPCI ou d'EPCI n'ayant pas connu de modification, les collectivités et associations d'utilité sociale, confrontées à des enjeux partagés, doivent développer de nouveaux partenariats, pour lesquels les logiques de mutualisation et de coopération permettent d'apporter des réponses nouvelles.

L'objectif de cette journée est de prendre du recul, de réfléchir aux enjeux du territoire et d'évaluer dans quelle mesure il est possible de développer des partenariats avec des acteurs de proximité, en portant des actions et des projets de manière collaborative, dans le respect du rôle et de la place de chacun.

Cette journée permettra d'apporter des éclairages et des points de repère. Elle proposera une méthode pour approcher concrètement la question des dynamiques à réinventer entre collectivités et associations. ■

POUR VOUS INSCRIRE À UNE **JOURNÉE TERRITOIRES CONSEILS**

Rendez-vous sur le site **www.banquedesterritoires.fr**

*Rubrique **Agenda** ou rubrique **Nos évènements***

Au moment de votre inscription, un accusé de réception vous sera envoyé.
Quelques jours avant la réunion, une confirmation vous indiquera le lieu où elle se tient
(Paris intra-muros)

QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE TERRITOIRES CONSEILS ?

C'est une journée qui rassemble, autour d'une même préoccupation, des élus d'intercommunalités de diverses régions. Les chargés de mission de Territoires Conseils leur apportent un appui à la réflexion et des réponses à leurs questions juridiques, institutionnelles, stratégiques ou méthodologiques. Les expériences d'autres territoires et un apport pédagogique favorisent les échanges entre élus. Ces journées sont ouvertes aux élus communautaires accompagnés le cas échéant d'agents territoriaux.

Après un échange sur les problématiques et les attentes de chacun des territoires (contexte, évolutions envisagées, questions diverses...), des premiers éléments de réponses sont apportés aux questions posées, ainsi qu'un appui méthodologique et une démarche d'accompagnement plus avancée sur certains sujets.

La plupart des journées ont lieu à Paris, permettant un rassemblement large des participants. Certaines peuvent en outre être organisées en région par la direction régionale de la Banque des Territoires et les équipes de Territoires Conseils.

Il n'y a pas de frais d'inscription ni de participation. Les élus prennent en charge leurs frais de déplacement. L'animation, les dossiers ressources et le déjeuner sont assumés par Territoires Conseils.

Après une journée à Paris ou en région, les élus accueillis pourront solliciter Territoires Conseils pour un accompagnement dans leur commune ou intercommunalité.

À l'issue de ces journées thématiques, Territoires Conseils peut se rendre dans votre territoire (EPCI, commune, Pays/PETR, PAR) pour animer une réunion pour un public élargi à l'assemblée communautaire ou à l'ensemble des conseillers municipaux. Lorsqu'une démarche est proposée, et dans l'hypothèse où les élus souhaitent s'y engager, Territoires Conseils apporte un appui méthodologique et parfois juridique si le domaine d'intervention le nécessite (deux à quatre journées de travail dans le territoire).

► Pour en savoir plus : www.banquedesterritoires.fr rubrique « Solution/Territoires Conseils » ou par téléphone au standard de Territoires Conseils : 01 58 50 75 75.